

# Lycée Polyvalent Frédéric Faÿs

46, rue Faÿs

69100 VILLEURBANNE

☎ 04.72.91.39.50

Mèl: intendant.0690103m@ac-lyon.fr

## Marché à procédure adaptée n°2018-3

### Collecte et enlèvement des déchets 2019-2020

#### CAHIER DES CLAUSES

#### ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

##### ARTICLE I - DEFINITION, OBJET ET DUREE DU MARCHÉ

###### *Article I.1- DEFINITION DU MARCHÉ*

Le contrat faisant l'objet de la publication est un marché de fournitures répondant aux règles de la commande publique (article 28 du Code des Marchés Publics).

Le contractant est le Lycée Polyvalent Frédéric Faÿs, représenté par son chef d'établissement et ordonnateur, Monsieur FREY Jérôme.

Tout fournisseur ayant fait parvenir au contractant une offre se porte candidat au marché.

Le titulaire ou cocontractant est quant à lui le candidat dont l'offre aura été retenue par le pouvoir adjudicateur au terme de la procédure de consultation, selon les critères d'attribution énoncés dans la partie relative au règlement de la consultation.

###### *Article I.2-OBJET DU MARCHÉ*

L'objet du présent contrat est la collecte et l'enlèvement des déchets du Lycée Polyvalent Frédéric Faÿs.

###### *Article I.3- DUREE DU MARCHÉ*

La durée totale du présent marché est de deux (2) ans à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019. En cas de retard d'exécution du marché, des pénalités de retard seront appliquées conformément au CCAG (article 14-1).

Les prestations absentes ou non-conformes au marché sont sanctionnées par des pénalités.

## ARTICLE II-PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE ET CARACTERISTIQUES DES PRESTATIONS

### *Article II.1 – PIECES CONTRACTUELLES*

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous :

- le cahier des clauses particulières, ici énoncé,
- le Document Unique de Marché Européen (DUME),
- les documents constitutifs de l'offre présentée par le candidat (propositions tarifaires, documentation technique, références d'établissements scolaires, ...).

### *Article II.2- CARACTERISTIQUES TECHNIQUES*

Les prestations réalisées pendant la durée du contrat devront être conformes au CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES.

## ARTICLE III- MODALITES PRATIQUES D'EXECUTION DU MARCHE

### *Article III-1- COMMANDE ET LIVRAISON*

Le cahier des clauses particulières et l'offre chiffrée, signés par le candidat ainsi que le pouvoir adjudicateur, puis notifiés au candidat retenu par le pouvoir adjudicateur, vaudront commande des prestations objets du présent marché.

### *Article III-2 - FORME ET DETAIL DES PRIX*

Le candidat présentera impérativement sur son offre le coût total HT, mais aussi TTC.

La location des bennes, les frais de transport et d'enlèvement faisant l'objet du marché seront réglées par un **prix ferme et définitif** (pas de formule de révision ou d'actualisation de tarifs) pendant la durée totale du marché.

Le cout de traitement des déchets fait l'objet d'un **prix ferme et définitif** (pas de formule de révision ou d'actualisation de tarifs) pendant la durée totale du marché.

Les taxes réglementaires ou légales de traitement des déchets seront celles en vigueur au moment de l'enlèvement des bennes.

L'enlèvement des métaux donne lieu à la délivrance d'un bon par le prestataire quantifiant la nature du métal enlevé, son poids et sa valorisation selon le cours en vigueur. Ce bon donne lieu à l'émission d'un titre de recette par le pouvoir adjudicateur pour remboursement par le prestataire.

### *ARTICLE III-4-PAIEMENT*

Le paiement s'effectue selon les règles de la Comptabilité publique sur présentation de facture transmise par le prestataire, après service fait.

Dès que la prestation commandée est entièrement réalisée, le titulaire transmet au représentant de l'EPLE une facture en un original et deux copies comportant :

- la désignation de la personne publique contractante
- les nom et adresse du fournisseur
- le numéro SIRET ou SIREN

- le numéro de compte bancaire ou postal
- la dénomination précise de la prestation
- le montant de la TVA

**ARTICLE III-5-REGLEMENT DES LITIGES RELATIFS AU MARCHE**

Le marché est passé par une personne morale de droit public et relève par conséquent, pour tout contentieux relatif à ce marché, de la compétence du tribunal administratif territorialement compétent.

Signature et cachet du candidat

Précédé de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Signature du pouvoir adjudicateur



FREY Jérôme

Villeurbanne, le 5 Septembre 2018

